

*Long + tropic
compte 8-10/6*

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de ROCHEFORT

Séance du 18 aout 1956

Département
de la
Charente - Maritime

O B J E T :

**Colonies de Vacances
Remboursement d'avances.**

Convocation du
14 aout 1956

56095

Le dix huit aout 1956, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Max BRUSSET, Député-Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 14 aout 1956.

Etaient présents: MM. BRUSSET - SEUGNET - REUTIN - CASTELNAU GAUSSEL - COUZINET - LAURENT - BARROT - POUGET - COUNIL - GUILLAUD BARRIERE - DOMECC - ETCHEBER - ROCHEDEREUX - BOURDEILLE - NARTEAU - CHAMBOULAN - DUFOUR - COUNIL Edouard - PAPEREAU - Melle FOUCHE - M. GRUSSENMEYER.

représenté : M. BROTEAU par M. BARRIERE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la Loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BARRIERE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président ouvre la séance.

M. le Maire propose au Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité de voter des félicitations aux membres de l'Enseignement qui se sont dévoués sans compter pour l'organisation et le déroulement des colonies scolaires.

Le Conseil Municipal

donne quitus au "Comité de Patronage des Colonies de Vacances de la Ville de Royan" pour le remboursement de l'avance de 1.250.000 frs qui lui a été consentie en 1955.

Le décompte s'établit comme suit :

- 1/ Remboursement direct à la Caisse du Percepteur de 900.000 frs (porté ch VII - art. 15 du Compte administratif)
- 2/ Encaissement direct d'une subvention d'équipement aux Colonies du montant de 250.000 frs (chapitre X, art. 7 bis)
- 3/ Versement de 89.819 frs (porté en reste à recouvrer au compte administratif et effectivement versés en Avril 1956) qui s'ajoutant au reliquat non versé de 14.181 frs du Crédit de 2 millions affecté aux colonies de Vacances, achève le complément de 1.250.000 frs.

M. le Président signale que ce décompte un peu compliqué résulte des aléas inhérents à l'organisation d'une oeuvre qui s'est constituée en Mai 1955 pour fonctionner aussitôt. Pour l'année 1956 les dispositions ont été prises pour qu'avances et remboursement soient effectués dans les formes les plus simples.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué

VU
Rochefort s/Merle 27 Septembre 1956
Le Sous-Préfet : Troquereau



POUR COPIE CONFORME
ROYAN, le 4 Octobre 1956
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

